



APPEL A PROJETS

La commune de Waziers et l'Education Nationale lancent un appel à projets dans le champ de l'adolescence et de la jeunesse.

Cadre : la Cité éducative Douai-Waziers

La cité éducative Douai-Waziers est une démarche impulsée et pilotée par la préfecture, l'Education nationale et les communes de Douai et de Waziers. Elle est destinée aux 0-25 ans, pendant et hors temps scolaire, dans les quartiers prioritaires des villes de Douai et Waziers.

La démarche Cité éducative a comme pour objectif de favoriser un meilleur fonctionnement collectif entre les acteurs du territoire :

- Faire participer chaque acteur éducatif à l'effort collectif - « il faut tout un village pour élever un enfant » ;
- Faire converger les logiques propres de l'ensemble des acteurs éducatifs ;
- Travailler avec les bénéficiaires (parents, enfants, jeunes) pour définir et évaluer les projets éducatifs.

Cette nouvelle méthode pour l'action publique doit ainsi amener à la construction de projets qualitatifs et plus impactant, au bénéfice des familles, dans 4 champs éducatifs jugés prioritaires : langage—parentalité—climat scolaire—ambitions des jeunes.

La Cité éducative se veut une démarche à long terme, transformatrice, potentiellement structurante, à visée opérationnelle.

Sur le territoire de la commune de Waziers, la Cité éducative s'est donnée plusieurs **priorités** dont **l'enjeu général de travailler sur la notion d'engagement chez les adolescents** de 11 à 18 ans (collégiens et lycéens scolarisés à Waziers) :

- Avoir une définition partagée de l'engagement et de ce que cela implique pour les uns et les autres : jeunes, parents, enseignants, acteurs associatifs, commune... ?
- Développer des actions pour susciter l'engagement.

Cet enjeu général comprend trois sous-enjeux :

- **Développer une organisation collective des acteurs éducatifs locaux** en faveur de l'engagement (partage d'une définition, d'un diagnostic, d'une stratégie, d'un pilotage...), impliquant les représentants de parents et d'adolescents : action d'ensembliser.
- **Développer la motivation des jeunes.**
- **Développer des actions** en faveur de l'engagement.

Les acteurs éducatifs locaux (commune, collège, lycée, club de prévention, club sportif, Mission locale, représentants de parents, représentants de jeunes...) se sont déjà réunis en janvier 2024 à une reprise afin de croiser les regards sur la notion d'engagement. A cette occasion,

- Ils ont souligné le besoin d'envisager le jeune dans sa globalité (citoyen et sur les différents temps : enfant, élève...) et le fait que l'engagement soit un pilier de la vie citoyenne : dans un parcours de formation, vis-à-vis de soi-même, dans une association...
- Ils considèrent qu'une action collective impliquant l'ensemble des acteurs éducatifs locaux est nécessaire

Critères d'éligibilité du projet retenu

- Agir dans le champ de l'enjeu de l'engagement des jeunes
- Agir d'une manière partenariale (avec l'ensemble des acteurs éducatifs locaux : municipaux, Education Nationale, associatifs, institutionnels) et participative (codécision avec les adolescents) et dans l'esprit Cité éducative
- Agir pour la mobilisation des acteurs éducatifs locaux et d'une meilleure organisation collective de ceux-ci, dans l'esprit Cité éducative
- Durée maximale du projet : 1 an reconductible si besoin.
- Niveau de participation des adolescents attendu : Les jeunes sont au centre de l'action. Ils devront être représentés dans les instances et participer à la construction des actions.
- Travail sur :
 - La création d'un premier cercle d'adolescents puis l'étendre ensuite.
 - La notion d'ambassadeur pour la relation entre pairs.
 - Favoriser l'émergence de projets.

Mise en œuvre du projet

Celui-ci devra comprendre

- la mise en place d'un **comité de pilotage** associant deux parents collège et lycée, deux élèves collège et lycée, un représentant de la commune, la principale du collège, le proviseur du lycée ou leur représentant, deux acteurs extérieurs (mission locale et club de prévention) et se tenant a minima au lancement, à mi-parcours et à la fin du projet ;
- la mise en place d'un outil de suivi et d'évaluation.

Modalités de dépôt et d'instruction

Date limite de réception des dossiers de candidatures : 15/05/2024.

Envoi à Laurence PEZARD : laurence.pezard@mairie-waziers.fr

Le dossier de candidature comprendra un descriptif du projet (minimum 4 pages) et le CERFA complété.

Un jury composé de la commune, de l'Education Nationale et d'acteurs associatifs du territoire sélectionneront les candidats à recevoir en entretien.

Les entretiens se dérouleront la semaine du 03/06/2024.

Le choix de l'association retenue sera réalisé le 10/06/2024.

Contacts

- Laurence PEZARD- laurence.pezard@mairie-waziers.fr
- Sergine LEFEBVRE- sergine.lefebvre@ac-lille.fr
- Jean-Marc DELEBECQUE- jean-marc.delbecque@ac-lille.fr